



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
13 octobre 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante et unième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 26 septembre 2014

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: troisième rapport d'activité.....	3
B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED.....	4
C. Autres décisions du Conseil	6
II. Résumé du Président.....	8
A. Déclarations liminaires.....	8
B. Débat de haut niveau: Réduire les inégalités par le commerce et le développement – Un défi pour l'après-2015	12
C. L'interdépendance: les enjeux des politiques de commerce et de développement pour un redressement durable de l'économie mondiale	12
D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité	13
E. Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique	15

GE.14-18386 (F) 161014 171014



* 1 4 1 8 3 8 6 *

Merci de recycler



F.	L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement	17
G.	Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: l'élaboration des politiques dans un système de gouvernance mondiale en mutation	18
H.	L'investissement au service du développement: Investir dans les objectifs de développement durable	20
I.	Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social	21
J.	Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	22
K.	Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012.....	23
L.	Rapport sur le colloque public de la CNUCED	24
M.	Séance plénière de clôture	24
III.	Questions de procédure et questions connexes	25
A.	Ouverture de la session.....	25
B.	Élection du Bureau	25
C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	26
D.	Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	26
E.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	27
F.	Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil	27
G.	Adoption du rapport	27
Annexes		
I.	Ordre du jour de la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement	28
II.	Participation	30

Introduction

La soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 26 septembre 2014. Au cours de sa session, le Conseil a tenu neuf séances plénières – ses 1119^e à 1120^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: troisième rapport d'activité

Conclusions concertées 522 (LXI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction* les nombreuses activités que la CNUCED a menées en vue de mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, dans les domaines de la recherche et de l'analyse directive, de la coopération technique et du renforcement des capacités ainsi que de la formation de consensus au niveau intergouvernemental et qui sont mentionnées dans le document TD/B/61/8;

2. *Est conscient* que le Programme d'action d'Istanbul est un cadre stratégique permettant aux pays les moins avancés (PMA) et à leurs partenaires de développement de constituer des partenariats destinés à lever les obstacles structurels qui entravent les efforts que ces pays déploient afin de réduire la pauvreté et d'atteindre leurs objectifs de développement, notamment celui de leur reclassement d'ici à 2020;

3. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à accroître la coordination et la coopération interdivisions dans tous les domaines d'activité ayant trait aux PMA, en particulier à la mise en œuvre des décisions et engagements pertinents figurant dans le Programme d'action d'Istanbul et à continuer à faire rapport au Conseil, à sa session ordinaire;

4. *Note avec intérêt* que plusieurs PMA sont en passe de satisfaire à certains des critères de reclassement dans un avenir proche, même si l'objectif du Programme d'action d'Istanbul visant à ce «que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020» restera difficile à atteindre, compte tenu du taux de croissance actuel de ces pays, qui est bien inférieur à l'objectif convenu de 7 % par an;

5. *Demande instamment* aux acteurs, en particulier aux PMA, à leurs partenaires de développement et à leurs partenaires commerciaux ainsi qu'au système des Nations Unies, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre intégralement et effectivement les mesures et engagements figurant dans le Programme d'action d'Istanbul, en tenant compte du programme de développement pour l'après-2015 de l'Organisation des Nations Unies et du prochain examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul;

6. *Réaffirme* qu'il importe de développer les capacités productives et de promouvoir la transformation économique structurelle des PMA, notamment la diversification de leur économie, afin de remédier aux causes fondamentales du sous-développement dans ces pays, de favoriser une croissance économique et un développement soutenus, d'accroître l'emploi productif et de leur permettre d'atteindre l'objectif de reclassement figurant dans le Programme d'action d'Istanbul;

7. *Souligne* que s'il appartient en premier lieu aux PMA de mettre en place un cadre économique global propice à leur propre développement, notamment en accroissant le rôle du secteur privé, l'appui de la communauté internationale est indispensable à la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul;

8. *Demande instamment* au secrétariat de la CNUCED, avec l'appui des États membres et en collaboration avec les organismes des Nations Unies, d'accélérer ses travaux en cours sur l'élaboration d'indicateurs et de critères d'évaluation des capacités productives, visant à aider les PMA à intégrer ces capacités dans leurs politiques et stratégies nationales, conformément au paragraphe 65 e) du Mandat de Doha;

9. *Reconnaît* que la CNUCED apporte une contribution précieuse à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé et appelle l'organisation, en collaboration avec les principaux organismes participant au Cadre, à continuer à jouer un rôle dynamique et croissant au niveau national, surtout dans le suivi et la mise en place du Cadre dans chaque pays;

10. *Reconnaît également* que pour lever les obstacles à une mise en place effective du Cadre intégré renforcé, il faut aussi apporter un appui aux pays bénéficiaires en les aidant à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre et à intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté;

11. *Est conscient* qu'il importe que la CNUCED maintienne et accroisse son soutien aux PMA, et demande instamment au secrétariat de renforcer ses travaux sur ces pays, notamment en allouant des ressources suffisantes à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, conformément aux conclusions concertées que le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a adoptées à sa cinquante-septième session;

12. *Appelle* le secrétariat à poursuivre et accroître son aide aux PMA dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, notamment de celles menées à l'Organisation mondiale du commerce;

13. *Rappelle* le paragraphe 7 de la décision que le Conseil a adopté à sa soixante et unième session au sujet de la mobilisation de ressources en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA;

14. *Invite* la CNUCED à analyser, en permanence, l'expérience acquise grâce aux projets d'assistance concluants menés dans certains PMA et à utiliser, autant que faire se peut, les conclusions et les enseignements tirés au profit d'autres PMA de la même région ou d'autres régions.

1127^e séance plénière
26 septembre 2014

B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Décision 523 (LXI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Réaffirme* le rôle de la coopération technique de la CNUCED en tant que pilier fondamental de l'organisation et souligne l'importance que revêt la coordination entre les trois piliers afin d'accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie;

2. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que les activités de coopération technique soient conformes à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha et soient axées sur la

réalisation, en coordination avec les autres organisations internationales, des objectifs du programme de développement pour l'après-2015;

3. *Salue* la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, et note avec satisfaction qu'en 2013, les dépenses ont augmenté par rapport aux années précédentes;

4. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement;

5. *Salue* l'engagement constant et l'intérêt dont font preuve les pays en développement à l'égard des activités de coopération technique de la CNUCED, comme en témoigne la part notable de leurs contributions au financement de la coopération technique;

6. *Prend note avec préoccupation* de la diminution de la contribution totale – indiquée au chapitre I du document TD/B/WP/262 – aux Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, appelle les pays développés et les autres partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour les activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité de la planification et la pérennité de l'exécution des programmes d'assistance technique, et souligne l'utilité de fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées;

7. *Se déclare préoccupé* par le montant très faible des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et par l'absence de contributions au Fonds en 2013, et appelle les pays développés et les autres partenaires de développement en mesure de le faire à continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et demande instamment au secrétariat de contribuer à veiller à ce que la priorité soit accordée à ces pays;

8. *Réaffirme* l'importance de la gestion axée sur les résultats dans l'exécution de l'assistance technique, prend note des efforts du secrétariat visant à mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats conformément aux directives de l'ONU et encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts dans l'optique de l'application systématique du cadre de gestion axé sur les résultats adopté en 2013;

9. *Encourage* tous les donateurs à utiliser, avec l'appui du secrétariat, la compilation de demandes établie par celui-ci, en tant qu'outil permettant d'allouer les contributions en fonction des besoins et des priorités des pays bénéficiaires, de façon à garantir la transparence et l'appropriation des activités de coopération technique de la CNUCED;

10. *Salue* les activités du secrétariat à l'appui de la réforme du système des Nations Unies et le rôle directeur de la CNUCED au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et la capacité productive et la contribution efficace du Groupe à la mise en œuvre de l'initiative d'Aide au commerce;

11. *Encourage* la CNUCED, au sein du Groupe interinstitutions, à favoriser l'accès aux fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs, en tenant compte des travaux en cours sur le programme de développement pour l'après-2015;

12. *Appelle* les coordonnateurs régionaux et les États membres intéressés à poursuivre les consultations informelles afin de s'entendre sur un ensemble de buts et de principes communs pour la stratégie de mobilisation de fonds, à accroître les contributions ainsi que la stabilité et la prévisibilité du financement de la coopération, afin de répondre aux besoins des pays en développement, objectif final de la stratégie qui doit être présentée pour examen à la prochaine session du Groupe de travail en décembre 2014.

1123^e séance plénière
19 septembre 2014

C. Autres décisions du Conseil

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité

1. À la 1127^e séance plénière (de clôture), le 26 septembre 2014, le Président du Comité de session I a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session I publié sous la côte TD/B/61/SC.I/L.I et a approuvé le texte officieux des conclusions concertées distribué en séance (voir le chapitre I, sect. A, ci-dessus).

Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique

2. À la 1127^e séance plénière de (clôture), le 26 septembre 2014, le Président et le Vice-Président-Rapporteur du Comité de session II ont également a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session II publié sous la cote TD/61/SC.II/L.I. Il a constaté que faute de consensus, le projet de conclusions concertées n'avait pu être adopté.

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

3. À la 1123^e séance plénière, le 19 septembre 2014, le Conseil a adopté le projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement que le Groupe de travail avait proposé à sa soixante-huitième (voir le paragraphe 9).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

4. À la 1125^e séance plénière, le 23 septembre 2014, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/61/3) et des déclarations prononcées par des délégations. Il a décidé, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, que son rapport à l'Assemblée générale sur la soixante et unième session rendrait compte des débats sur cette question.

Rapport sur le colloque public de la CNUCED

5. À la 1126^e séance plénière, le 23 septembre 2014, le Conseil a pris note du rapport sur le cinquième colloque public de la CNUCED, publié sous la cote TD/B/61/6.

Autres questions relatives au commerce et au développement

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux rapports:

a) **Développement progressif du droit commercial international: Quarante-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

7. À la 1123^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international à sa quarante-septième session (A/69/17), tenue à New York (États-Unis d'Amérique) du 7 au 18 juillet 2014.

b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

8. À sa 1123^e séance plénière, le Conseil a également pris note du rapport sur la quarante-huitième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

9. À la 1123^e séance plénière, le Conseil a également pris note des conclusions concertées et du projet de décision figurant dans le document TD/B/WP/265 que le Groupe de travail avait adopté à sa soixante-huitième session, et les a fait siens.

10. Une délégation a déclaré que, lors de la soixante-huitième session du Groupe de travail, plusieurs délégations avaient insisté sur le rôle central que les produits de base jouaient dans les travaux que la CNUCED consacrait aux pays en développement et aux PMA. Elle s'est déclaré préoccupée par la diminution des fonds alloués aux activités de coopération technique relatives aux produits de base et a prié instamment la CNUCED d'élaborer des projets à la fois intéressants pour les donateurs et pertinents pour les pays en développement tributaires de produits de base, en demandant que cela soit consigné dans le présent rapport.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2013-2014 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2015

11. À la 1126^e séance plénière, le Conseil a également pris note du rapport de l'Organe consultatif¹.

12. Un représentant a souscrit à la déclaration prononcée au nom du Président de l'Organe consultatif. Comblé les lacunes en matière de capacités commerciales demeurerait problématique pour les décideurs des pays en développement, qui devaient savoir si les orientations adoptées pouvaient influencer sur les objectifs de développement. Leurs choix devraient tenir compte non seulement de l'aspect économique, mais aussi de la dimension sociale et du développement durable. Le représentant a salué les cours régionaux dispensés conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, dont la conception évoluait sans cesse afin de combler les lacunes constatées en combinant différemment des idées théoriques, des orientations et des pratiques. Ce faisant, les cours inculquaient aux décideurs des connaissances et des compétences qui leur permettaient d'appliquer des politiques pragmatiques susceptibles de réaliser les objectifs de développement. L'Oman, où sont dispensés les cours à l'intention des pays d'Asie occidentale depuis quelques années, était fier de s'inscrire dans cette initiative de la CNUCED et continuerait d'aider le secrétariat à concevoir et à organiser ces cours au profit des décideurs de la région.

13. Une autre représentante a remercié le Président de l'Organe consultatif pour son rapport. Elle a souligné l'importance de ce programme de développement des capacités, qui influait, par l'intermédiaire des cours régionaux dispensés, sur les processus de prise de décisions en matière de développement économique. Ce programme analysait l'impact du commerce, de l'investissement et du financement sur la croissance et le développement économique, et mettait en commun les enseignements tirés. Il jouait aussi un rôle important dans la mise en relation des décideurs et des experts qui s'efforçaient de résoudre les problèmes liés au développement économique. La Serbie était fière d'avoir été choisie pour accueillir les cours régionaux dispensés à partir de 2014 et jusqu'en 2018.

¹ La déclaration du Président de l'Organe consultatif est disponible à l'adresse: <http://unctad.org/meetings>.

14. Une autre représentante a remercié aussi le Président de l'Organe consultatif pour son rapport. Elle a reconnu la pertinence et l'importance des cours régionaux pour les décideurs, en particulier car l'Algérie en avait bénéficié en 2013 et les observations reçues en retour de la capitale algérienne avaient été excellentes. Elle a demandé au secrétariat de tenir compte de la nécessité de développer les capacités en Afrique et de veiller, dans la mesure du possible, à accroître le nombre de sièges réservés aux États africains dans les futurs cours régionaux. Elle a aussi salué la manière dont le secrétariat avait conçu et dispensé le cours phare de l'organisation, en particulier avec des ressources modestes.

Questions diverses

15. À sa 1127^e séance plénière (de clôture), le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire (TD/B/61/L.3) de la soixantième réunion directive du Conseil, prévue du 10 au 12 décembre 2014.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

16. Les orateurs ci-après ont fait des déclarations liminaires²: le Président sortant (Indonésie) du Conseil du commerce et du développement à sa soixantième session; la Présidente du Conseil du commerce et du développement à sa soixante et unième session; le Secrétaire général de la CNUCED; le représentant du Tchad, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de l'Uruguay, s'exprimant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant des Philippines, s'exprimant au nom du Groupe asiatique; le représentant de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du Groupe africain; le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres; le représentant du Bélarus, s'exprimant au nom du groupe D; le représentant des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom du JUSSCANNZ; le représentant du Bénin, s'exprimant au nom des pays les moins avancés; le représentant de Sri Lanka, s'exprimant au nom du Groupe des 15; le représentant de la Barbade, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement; le représentant de l'Algérie; le représentant de la Suisse; le représentant de la Côte d'Ivoire; le représentant du Japon; le représentant de l'Iraq; le représentant de la Thaïlande; le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant de l'Afrique du Sud; le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; le représentant du Kenya; et le représentant de l'Indonésie. Le représentant du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement a fait une déclaration.

17. Le Président sortant (Indonésie) du Conseil du commerce et du développement a appelé les États membres à faire en sorte que la confiance dans l'économie mondiale soit forte. Des voix s'étaient élevées de manière persistante et insistante pour demander, à la suite de la crise économique mondiale, une réforme de l'architecture économique internationale. Le Président a appelé à traduire toutes ces affirmations en actes.

18. La Présidente du Conseil du commerce et du développement à sa soixante et unième session a dit que le cinquantième anniversaire de la CNUCED marquait un progrès dans l'optique du développement et augurait bien de l'avenir. Elle escomptait que la CNUCED continuerait de jouer un rôle utile sur la scène internationale et apporterait une contribution

² Les versions électroniques des déclarations des représentants sont disponibles en format PDF sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans les langues dans lesquelles elles ont été reçues (<http://unctad.org/meetings>).

efficace dans le domaine du commerce et du développement durable pendant les cinquante prochaines années. Elle a appelé la CNUCED à suivre de près le processus de définition des objectifs de développement durable, qui seraient adoptés dans un an, et à analyser la manière dont le commerce international et le système commercial multilatéral devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

19. Le Secrétaire général de la CNUCED a demandé que l'on s'efforce d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement tout en soutenant l'adoption d'un programme de développement durable de grande ampleur pour la période allant jusqu'en 2030. Il a souligné le rôle important que la CNUCED jouerait dans le programme de développement pour l'après-2015, qui englobait les objectifs de développement durable. Il a mis en avant l'utilité des activités de coopération technique de la CNUCED dont bénéficiaient les États membres. Il a appelé l'attention sur des questions d'actualité, telles que les inégalités et les changements climatiques, qui étaient étroitement liées à l'objectif du Mandat de Doha de promouvoir une mondialisation axée sur un développement qui soit équitable et durable.

20. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations se sont inquiétés de ce que la reprise mondiale enregistrée après la crise économique et financière restait fragile et de ce que le système économique mondial était caractérisé par des dysfonctionnements et des incohérences graves. Le commerce et le développement étaient des éléments importants sur la scène internationale et devraient être traités collectivement. Les représentants ont appelé à une réforme dynamique du système économique mondial aussi bien pour les pays en développement que pour les pays riches. Il a été noté que l'interdépendance et la reprise soutenue de l'économie mondiale reposaient sur le fait que les pays disposaient d'avantages comparatifs qui ouvraient des possibilités à tous.

21. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont largement félicité la CNUCED pour l'analyse et les mesures contenues dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014*. Ils ont souscrit au rapport, en soulignant que celui-ci aiderait les décideurs politiques des pays en développement à prendre les décisions nécessaires pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Ils se sont félicités que le rapport reconnaisse l'importance que revêtaient la gouvernance mondiale, la marge d'action pour le développement et l'interdépendance.

22. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont noté que la montée des inégalités due au commerce et au développement était l'un des principaux obstacles à surmonter après 2015. Il s'agissait là d'une condition préalable à un développement équitable et durable. Les représentants ont remercié la CNUCED de ses conseils en matière de politique et ont encouragé l'organisation à continuer d'axer ses compétences sur une croissance équitable.

23. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont félicité la CNUCED pour ses travaux consacrés à l'élaboration d'activités de coopération technique et de programmes de renforcement des capacités interdivisions, tout en reconnaissant les contributions importantes apportées dans le domaine douanier et dans la gestion de la dette grâce au Système douanier automatisé et au Système de gestion et d'analyse de la dette. Ils ont aussi salué la contribution que la CNUCED apportait à l'amélioration des stratégies de développement en renforçant les connaissances et les capacités des décideurs.

24. Des délégations ont souscrit aux travaux que la CNUCED menait en faveur du développement économique du peuple palestinien par le biais de ses activités de coopération technique, ainsi qu'au rapport de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien, qui contenait une analyse approfondie et des recommandations concrètes destinées à favoriser le développement économique dans le territoire palestinien occupé.

25. Quelques représentants ont constaté qu'il fallait concilier la préservation d'une marge d'action et la nécessité de mettre en place un système multilatéral prévisible et ouvert. De nombreux pays récemment industrialisés avaient été en mesure de s'industrialiser rapidement en partie car leur marge d'action n'avait pas été restreinte.

26. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont cité le *World Investment Report 2014* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2014) comme un exemple de l'excellence des travaux de recherche de la CNUCED et ont réaffirmé à quel point le rapport était une source précieuse d'informations et d'analyses. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont fait observer qu'il aurait pu y avoir davantage de cohérence et de coordination entre les auteurs du *Rapport sur le commerce et le développement*, du *World Investment Report* et du *Rapport sur le développement économique en Afrique* pour ce qui est des enseignements et des constatations tirés au sujet de l'investissement étranger direct.

27. Les représentants de deux groupes régionaux se sont félicités du choix du thème du *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs: An Action Plan*³ (Rapport sur l'investissement dans le monde: L'investissement au service des objectifs de développement durable: Un plan d'action). Plusieurs délégations ont reconnu l'importance des contributions du secteur privé, notamment des investissements étrangers directs, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en général, et ont affirmé que le plan d'action proposé dans le rapport devrait concourir à stimuler la contribution des entreprises au développement durable. Un représentant a aussi constaté que le *World Investment Report* aiderait les décideurs à prendre des décisions sur les questions relatives au développement durable et s'attendait à ce que des programmes de renforcement des capacités soient élaborés en s'inspirant du rapport.

28. Tout en faisant observer que certains pays avaient des difficultés à créer un environnement favorable pour attirer l'investissement étranger direct, certaines délégations ont félicité la CNUCED pour ses activités de coopération technique en matière de politique de l'investissement, en particulier pour les activités de renforcement des capacités relatives aux accords internationaux d'investissement exécutées sous la forme d'ateliers régionaux et nationaux. Le représentant d'un groupe régional a évoqué la neuvième formation avancée au règlement des différends destinée aux pays d'Amérique latine qui était prévue fin 2014, ainsi que les débats qui avaient porté sur les accords internationaux d'investissement pendant le Forum mondial de l'investissement. Le représentant d'un autre groupe régional a noté que la CNUCED avait prodigué des conseils en matière d'investissement à plus de 185 pays et s'était associée à plus de 36 pays afin de procéder à des examens de la politique d'investissement.

29. Le représentant d'un groupe régional a réaffirmé qu'il importait de bien suivre la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection et attendait avec intérêt que le Conseil du commerce et du développement adopte une décision sur la question.

30. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité des Dialogues de Genève que la CNUCED avait consacrés au programme de développement pour l'après-2015 et qui étaient destinés à tirer parti de la force de mobilisation de l'organisation à Genève, véritable pôle dans le domaine du commerce. Il a aussi souligné l'importance du Cycle de négociations de Doha mené à l'Organisation mondiale du commerce et a demandé que soit renforcé le rôle que jouait la CNUCED en tant que cadre ouvert et pragmatique d'idées et de solutions susceptibles de nourrir les négociations commerciales sur le programme de développement de Doha qui étaient en cours dans cette organisation.

³ SDGs = sustainable development goals.

31. Le représentant d'un autre groupe régional a évoqué le lien logique qui existait entre les objectifs de développement durable pour l'après-2015 et les négociations sur le programme de développement de Doha, dans l'attente d'une conclusion rapide et fructueuse des négociations et de l'intégration du commerce dans le programme de développement pour l'après-2015.

32. Le représentant d'un autre groupe régional a salué le document du secrétariat sur le commerce et l'agriculture⁴ et a souligné à quel point l'agriculture était importante dans les pays de la région en vue de parvenir à un développement équitable et durable.

33. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné le rôle que jouait le commerce en tant que facilitateur d'un développement durable, en appelant à la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs afin d'évaluer le développement durable, et a mis en avant la contribution de la CNUCED aux évaluations qualitatives.

34. Des délégations ont mis l'accent sur les besoins particuliers des PMA membres dans le cadre des négociations en cours sur le programme de développement de Doha et dans les décisions ministérielles de Bali (Indonésie).

35. De nombreuses délégations ont noté que la science, la technologie et l'innovation pouvaient jouer un rôle dans les stratégies de croissance et de développement des pays en développement. Un représentant a jugé essentiel de mobiliser la science, la technologie et l'innovation en vue de parvenir à un développement durable et équitable, tout en donnant accès à l'éducation et en promouvant l'égalité des sexes. Un autre représentant a fait observer que les nouvelles technologies avaient supprimé les frontières traditionnelles entre les pays et ouvert de nouvelles perspectives économiques. Un autre représentant a ajouté que les progrès des technologies de l'information et de la communication avaient favorisé l'essor de chaînes de valeur régionales et mondiales. Les représentants de deux groupes régionaux ont estimé que les pays africains avaient besoin d'intégrer des chaînes de valeur mondiales afin de créer davantage de valeur ajoutée au plan local et de diversifier leur production. Le représentant d'un autre groupe régional a jugé essentiel d'accorder une attention particulière à l'agriculture dans le programme de développement pour l'après-2015 et en particulier à la mise au point, au transfert et à la diffusion de technologies agricoles dans les zones rurales des pays en développement afin d'y réduire l'extrême pauvreté.

36. Un représentant a déclaré que les cadres réglementaires et directifs nationaux devaient permettre à l'industrie d'innover, d'investir et d'utiliser les technologies pour créer de l'emploi et de la croissance, au motif que les droits de propriété intellectuelle stimulaient l'innovation, créaient un environnement favorable à l'investissement étranger direct et favorisaient le transfert de technologie. Un autre représentant a néanmoins affirmé que depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'innovation et l'accès à la technologie avaient été restreints.

37. Le représentant d'un groupe régional a considéré que l'Accord sur la facilitation des échanges conclu à l'Organisation mondiale du commerce avait besoin d'être appliqué plus rapidement afin de permettre aux PMA de mieux tirer parti du commerce international.

⁴ TD/B/61/2.

B. Débat de haut niveau: Réduire les inégalités par le commerce et le développement – Un défi pour l'après-2015

(Point 3 de l'ordre du jour)

38. Les intervenants étaient: le Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, un professeur d'économie du développement de l'Université de Florence et le Conseiller spécial auprès de la Directrice générale adjointe pour les politiques du Bureau international du Travail.

39. Abordant l'évolution récente de l'économie mondiale, deux des intervenants et plusieurs représentants ont analysé en quoi cette évolution s'inscrivait dans un processus de montée des inégalités qui avait des effets contreproductifs sur la croissance économique et la cohésion sociale. La mondialisation, qui avait sans conteste réduit la pauvreté, n'avait pas soutenu la production et favorisé un commerce équitable et participatif dans tous les cas.

40. Plusieurs représentants ont estimé que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014* appelait l'attention sur des problèmes urgents liés au chômage et aux inégalités et proposait des politiques essentielles pour promouvoir une croissance équilibrée et équitable. Il fallait surmonter la division internationale actuelle du travail dans laquelle les pays riches fournissaient les biens de production et les pays dépendants plus modestes continuaient de fournir principalement des produits de base.

41. En ce qui concernait l'enchaînement des politiques, un intervenant et plusieurs représentants se sont accordés à dire que l'absence de commerce avait souvent moins à voir avec les taux de droit que la simple aptitude à produire et commercer. La priorité devait être donnée à de nouvelles industries et de nouvelles infrastructures dans l'intérêt du commerce régional, particulièrement en Afrique.

42. Une délégation a souligné la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits en ce qui concernait le programme de développement pour l'après-2015 et le rôle positif que l'ouverture au commerce jouait dans la promotion d'une croissance équilibrée et d'un développement durable, à condition de reposer sur des stratégies de développement qui intégraient pleinement le commerce et de s'inscrire dans le cadre d'une bonne gouvernance, de politiques nationales judicieuses et de références.

43. Plusieurs délégations, dont un groupe régional, ont estimé que les sources nationales de flux d'investissement étaient plus efficaces pour promouvoir un développement durable que les flux étrangers, qui recherchaient une rentabilité à court terme. Le débat s'est intéressé à la façon dont les politiques nationales pouvaient dégager des sources d'épargne intérieures. Il était possible de favoriser l'harmonie entre les flux d'investissement étrangers et les priorités d'investissement nationales à l'aide de partenariats et de fonds de contrepartie.

44. Certaines délégations, dont un groupe régional, ont noté que si les politiques nationales visant à favoriser une diminution des inégalités et une croissance équilibrée étaient décisives, ces politiques ne pouvaient avoir qu'une efficacité limitée en l'absence d'objectifs et de politiques analogues au niveau international, où la marge d'action était rognée par des accords multilatéraux et bilatéraux.

C. L'interdépendance: les enjeux des politiques de commerce et de développement pour un redressement durable de l'économie mondiale

(Point 4 de l'ordre du jour)

45. La réunion-débat consacrée à ce point de l'ordre du jour et à laquelle participaient quatre intervenants a porté sur la situation économique mondiale et la fragilité de la reprise,

avec pour toile de fond les chapitres I, II et VI du *Rapport sur le commerce et le développement, 2014*. La politique appliquée dans de nombreux pays avancés, qui alliait l'austérité budgétaire, la restriction salariale et l'expansion monétaire, avait été inefficace. Elle s'était au contraire traduite par une croissance lente, un faible niveau d'emploi et des bulles des prix des actifs. Il était largement admis que la demande mondiale devait être stimulée car la faiblesse de cette dernière expliquait l'essoufflement du commerce et de la production. Dans ce contexte, les intervenants ont souligné que le commerce international à lui seul ne pouvait faire redémarrer la croissance économique. La coordination internationale de politiques macroéconomiques de soutien pouvait clairement contribuer à une croissance équitable et durable.

46. Les intervenants ont constaté que les pays en développement avaient besoin de s'intéresser à de nouveaux moteurs de croissance. Du côté de la demande, une approche plus équilibrée du développement supposait une moindre dépendance à l'égard des exportations vers les pays développés au profit d'un rôle accru des marchés nationaux et régionaux et de l'intégration Sud-Sud. Du côté de l'offre, la politique industrielle et l'investissement public dans les infrastructures et dans le capital humain jouaient un rôle essentiel dans la transformation structurelle et la moindre dépendance à l'égard des produits de base. Les pays en développement étaient fortement touchés par l'instabilité financière internationale et avaient besoin de gérer leur compte de capital, ce qui était autorisé par les règles multilatérales, mais faisait l'objet de restrictions dans plusieurs accords bilatéraux de commerce et d'investissement.

47. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat de la CNUCED pour la grande qualité des analyses et des recommandations figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014* qui portaient sur l'économie mondiale, la fragilité de la reprise consécutive à la crise et les incidences de l'instabilité financière internationale sur les pays en développement. La qualité, la pertinence et l'utilité de ces analyses et recommandations en tant que contribution aux débats du Conseil ont été reconnues. Une délégation s'est déclarée préoccupée par certaines éléments du rapport. Plusieurs délégations ont souscrit aux conclusions du rapport, en particulier à la nécessité d'accroître la demande mondiale globale et de contrôler les capitaux étrangers. Une attention particulière a été accordée à la question de la dette souveraine. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition de longue date de la CNUCED de mettre en place un mécanisme international de restructuration de la dette souveraine et la résolution 68/304 que l'Assemblée générale avait adoptée récemment à ce sujet.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité

(Point 5 de l'ordre du jour)

48. Le Comité de session I a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du rapport du secrétariat publié sous la cote TD/B/61/8.

49. Toutes les délégations ont soutenu et apprécié la portée et l'ampleur de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dans les piliers que sont les travaux de recherche et d'analyse, la coopération technique et la formation de consensus. Elles ont encouragé le secrétariat de la CNUCED à promouvoir la coordination et la coopération interdivisions dans toutes les activités relatives aux PMA, en particulier concernant la mise en œuvre des mesures et des engagements figurant dans le Programme d'action d'Istanbul, ainsi qu'à continuer de rendre compte au Conseil du commerce et du développement.

50. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont constaté avec préoccupation que depuis les crises multiples qui ont récemment touché les denrées alimentaires, les combustibles et le secteur financier, les résultats économiques des PMA demeuraient médiocres et fragiles. Malgré la croissance enregistrée entre 2002 et 2008, de nombreux PMA n'avaient pas progressé en matière de transformation structurelle, aggravant la crainte que leur performance reste atone à court et moyen terme, étant donné les incertitudes et les risques qui continuaient de peser sur l'économie mondiale et la faible croissance qui persisterait probablement jusqu'en 2015 au moins. Cette tendance était attribuée essentiellement à la faiblesse des capacités productives et à l'absence de transformation structurelle au moment où de plus en plus de personnes arrivaient sur le marché du travail des PMA. Il était désormais unanimement admis qu'il importait de développer les capacités productives et de promouvoir la transformation structurelle de l'économie, notamment sa diversification, afin de remédier aux causes fondamentales du sous-développement dans ces pays, de garantir une croissance et un développement économiques soutenus, d'accroître l'emploi productif et de permettre aux PMA d'atteindre l'objectif de reclassement figurant dans le Programme d'action d'Istanbul.

51. Globalement, les discussions avaient été constructives même si des divergences existaient sur le rôle des gouvernements des PMA et sur celui des partenaires de développement. Certaines délégations insistaient sur la nécessité pour les PMA d'assumer la responsabilité principale de leur développement, notamment en créant les conditions de la croissance et de l'expansion du secteur privé, tandis que d'autres jugeaient essentiel de maintenir les mesures internationales d'appui dont bénéficiaient ces pays, notamment en accroissant l'aide publique au développement, en améliorant les conditions d'accès aux marchés et en augmentant les investissements étrangers directs dans les PMA. À cet effet, il a été proposé de faire des efforts particuliers pour lier l'aide publique au développement aux priorités nationales des pays d'accueil au moyen d'un soutien budgétaire direct et en mettant en place des mécanismes de suivi de l'action des donateurs au niveau national.

52. En ce qui concernait la question du reclassement des PMA, les délégations ont considéré que l'objectif du Programme d'action d'Istanbul visant à ce «que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020» était important mais ambitieux. Les PMA pouvaient ainsi être incités à inscrire cet objectif de reclassement dans leurs politiques et stratégies de développement à long terme, en le considérant comme un catalyseur ou un facteur de mobilisation en faveur d'une croissance et d'un développement soutenus. Cette approche était la seule façon viable pour les PMA d'enregistrer des progrès soutenus après leur reclassement et de sortir définitivement de la catégorie des pays à faible revenu. En bref, le renforcement des capacités productives, la diversification économique, le développement du secteur privé et l'accélération de la transformation structurelle de l'économie devaient être les piliers du reclassement et y contribuer. Toutefois, de nombreuses délégations ont appelé l'attention sur la nécessité d'examiner soigneusement les conséquences du reclassement après coup et ont appelé les partenaires de développement et les partenaires commerciaux ainsi que les organisations internationales, notamment la CNUCED, à soutenir le reclassement des PMA pendant et après la phase de transition afin de garantir une adaptation sans heurt.

53. Les délégations ont demandé aux parties prenantes, en particulier aux PMA, aux partenaires de développement aux partenaires commerciaux et à la CNUCED, ainsi qu'au système des Nations Unies, de redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre pleinement et concrètement les mesures et engagements figurant dans le Programme d'action d'Istanbul, en tenant compte du programme de développement pour l'après-2015 et du prochain examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul. Elles ont aussi encouragé la CNUCED à accorder une plus grande attention à la mobilisation des ressources intérieures et au rééquilibrage de l'allocation des ressources, y compris de l'aide au développement, entre le secteur social et le secteur productif des PMA au profit de ce dernier.

E. Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique

(Point 6 de l'ordre du jour)

54. La Présidente du Comité de session a présidé les débats avec le Vice-Président-Rapporteur. Le Secrétaire général de la CNUCED a formulé des observations liminaires. Puis, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*.

55. Les délégations ci-après ont fait des déclarations: Tchad, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Philippines, au nom du Groupe asiatique; République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe africain; Bénin, au nom des pays les moins avancés; Brésil, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; Zimbabwe; Algérie, Thaïlande; Cuba; Chine; Afrique du Sud; Égypte, États-Unis; Royaume-Uni; Maroc; Angola; Japon; et Secrétariat des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

56. De nombreux représentants ont salué la grande qualité de l'analyse et des recommandations contenues dans le rapport de la CNUCED, en particulier la recommandation visant à utiliser l'aide comme un catalyseur afin de stimuler l'investissement en Afrique et à accroître la coopération internationale afin de stopper la fuite illégale des capitaux hors du continent. Certains représentants ont encouragé la CNUCED à aider les pays africains à évaluer les besoins d'investissement de leur pays et les causes de leur déficit d'investissement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

57. De nombreux participants ont fait observer que les pays africains devraient bénéficier d'une marge d'action et d'une flexibilité suffisantes pour mettre en œuvre leur stratégie de développement et leur politique industrielle. Ils ont demandé aux pays développés et aux pays en développement émergents d'aider la CNUCED à mettre en œuvre les résultats de ses travaux de recherche sur l'Afrique par le biais de projets de coopération technique et de missions consultatives dans la région. Il serait aussi utile que la CNUCED intègre dans ses travaux de recherche sur l'Afrique les enseignements tirés de l'expérience d'autres régions en matière de développement.

58. Des représentants ont dit que les investissements intra-africains étaient en hausse, ce qui contribuerait à renforcer les chaînes de valeur régionales, en particulier dans le secteur manufacturier et les services. Les investissements et la transformation structurelle devraient demeurer les priorités fondamentales du continent et la CNUCED pourrait aider les décideurs et les dirigeants africains à renforcer leurs capacités de gestion.

59. Des représentants se sont félicités que dans son rapport, la CNUCED recommande d'utiliser l'aide publique au développement comme un mécanisme de garantie visant à réduire les risques que courent les dirigeants et les investisseurs. En outre, ils ont proposé que l'Union africaine élabore un plan stratégique définissant les questions prioritaires à examiner dans le programme de développement pour l'après-2015.

60. Des représentants ont estimé que les déficiences du réseau d'infrastructure et les inefficiences sectorielles constituaient encore des obstacles importants à une croissance économique soutenue en Afrique. Même si l'aide continuerait de jouer un rôle essentiel dans le financement de l'investissement, les contributions du secteur privé devraient être de plus en plus utilisées à cette fin.

61. Il existait d'autres besoins à satisfaire: faciliter le transfert de technologie au moyen du régime des droits de propriété intellectuelle, supprimer la progressivité des droits de douane sur les produits africains semi-finis et finis, appliquer des politiques industrielles nationales et régionales, affecter l'investissement aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et accorder une aide financière et technique aux pays africains afin que ceux-ci puissent appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges.

62. Le représentant des États-Unis a annoncé que le secteur privé s'était engagé à investir plus de 14 milliards de dollars à l'occasion du Forum des entreprises États-Unis-Afrique qui s'était récemment tenu et que l'initiative Power Africa avait permis de mobiliser 26 milliards de dollars.

63. Une réunion-débat a été consacrée au point 6 de l'ordre du jour, le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique* (UNCTAD/ALDC/AFRICA/2014) servant de document de base pour les discussions.

64. Les intervenants étaient: le Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux ainsi que des représentants de haut niveau de la Commission de l'Union africaine, du Africa Progress Panel et du World Trade Institute de l'Université de Berne (Suisse). Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général a déclaré que la croissance enregistrée par l'Afrique, même si elle avait été notable au cours de la dernière décennie, ne s'était pas accompagnée d'une création d'emplois, ce qui n'était pas viable du point de vue politique, social et économique.

65. Les exposés des intervenants ont mis l'accent sur le rôle que jouait l'investissement en tant que catalyseur d'une croissance transformatrice en Afrique et sur les mesures à prendre pour attirer davantage d'investissements à cette fin.

66. Tout en saluant la teneur du rapport et les informations y figurant, les intervenants ont fait observer que la transformation structurelle était pour l'Afrique un impératif qui nécessiterait des investissements soutenus.

67. Les principaux enjeux avaient encore trait au développement du secteur agricole. L'objectif de Vision 2063, défini par l'Union africaine, portait sur les produits de base afin d'attirer des investissements accrus dans ce secteur. En outre, l'Afrique était confrontée à d'autres priorités telles que le déficit d'infrastructure et la dépendance à l'égard de l'aide. Il était donc essentiel de poursuivre les efforts visant à attirer l'investissement en promouvant un cadre économique plus favorable.

68. L'Afrique était un continent où les possibilités de transformation structurelle étaient incroyables, mais la structure actuelle de sa production était cloisonnée autour de l'industrie extractive.

69. D'une part, la croissance et la hausse de la productivité revêtaient un caractère dichotomique en Afrique; d'autre part, celle-ci faisait face à des difficultés et contraintes importantes. La fragilité de la croissance sous-jacente était aggravée par la baisse des prix des produits de base et par le retournement des flux de capitaux en Afrique. Les pays africains devaient donc choisir des stratégies de développement appropriées reposant sur les produits de base ou les activités manufacturières légères qui tenaient compte des besoins prioritaires et des avantages comparatifs.

70. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont salué la pertinence du rapport.

71. Un représentant a reconnu que l'Afrique enregistrerait des signes de redressement, mais le taux de croissance actuel risquait de ne pas être durable, d'où la nécessité d'une transformation. Il a demandé instamment à la CNUCED de poursuivre ses recherches sur la question afin de contribuer à nourrir le processus d'élaboration des politiques.

72. Des représentants ont jugé important d'accroître les capacités de l'Afrique de négocier des contrats dans le secteur des industries extractives afin que la richesse créée soit mieux gérée et profite aux collectivités locales.

73. Plusieurs représentants ont fait observer qu'il existait de grands obstacles à la mise en œuvre des politiques en Afrique, de nombreux besoins urgents devant être satisfaits simultanément, et que les ressources étaient limitées. Une partie de la solution consistait à fixer des priorités et à collaborer afin de veiller à ce que les décisions prises soient appliquées aux niveaux national, régional et international.

F. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

74. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour, qui était organisé autour de deux réunions-débats, en se déclarant favorable à des règles commerciales multilatérales justes, prévisibles, équitables et opérationnelles. Il a assuré que les États membres continueraient de recevoir une aide, notamment grâce à la définition de «règles assouplies» découlant des travaux de la CNUCED dans des domaines tels que le droit et la politique de la concurrence.

75. Le Secrétaire général a constaté avec préoccupation qu'au niveau planétaire, les flux commerciaux n'avaient pas beaucoup augmenté et que le commerce mondial de biens et de services était toujours nettement moins dynamique qu'avant la crise. Un commerce agricole bien géré pourrait contribuer à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'émancipation économique et à la préservation des écosystèmes. Un dialogue plus étroit devait être instauré entre les négociations sur le programme de développement de Doha en cours à l'Organisation mondiale du commerce et le processus de définition des objectifs à atteindre après 2015.

76. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a expliqué où en étaient les négociations commerciales au sein de son organisation et le programme de travail de l'après-Bali, et a souligné qu'il importait de conclure ces négociations afin d'accroître la sécurité alimentaire et d'atteindre les objectifs de développement. La question à laquelle les membres de l'Organisation mondiale du commerce s'efforçaient de répondre ne portait pas sur leurs capacités d'assurer leur sécurité alimentaire, mais sur les disciplines établies d'un commun accord qui permettraient d'appliquer des mesures visant à atteindre cet objectif sans créer davantage de distorsions commerciales ou aggraver l'insécurité alimentaire dans les pays tiers.

77. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné le rôle important que l'agriculture jouait dans leur économie et dans leurs échanges internationaux, et ont évoqué les difficultés de leur pays à développer le secteur et les exportations agricoles. Les mesures protectionnistes comme les contingents tarifaires, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane ainsi que les prescriptions sanitaires et phytosanitaires strictes entravaient la croissance du commerce agricole et la progression vers les segments à plus forte valeur ajoutée de la production agricole.

78. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont constaté que le commerce à lui seul ne suffisait pas à développer un secteur agricole équitable et durable. L'investissement dans l'infrastructure, en particulier dans les services de facilitation, l'élargissement de l'accès des petits agriculteurs au crédit, le renforcement des capacités de production, la participation accrue du secteur privé, le recours à des technologies plus

élaborées et la confiance des consommateurs étaient tous des éléments indispensables au développement du secteur.

79. Des délégations ont souligné qu'il importait que les pays en développement bénéficient de mesures spéciales et différenciées dans le cadre de l'élaboration des règles internationales régissant le commerce agricole. Des mesures telles que les sauvegardes, la protection aux frontières et les subventions de la catégorie verte restaient importantes, en particulier pour les PMA et les petits pays économiquement vulnérables, pour lesquels il était particulièrement difficile de produire des denrées agricoles compétitives compte tenu de la taille réduite de leur marché intérieur.

80. Un intervenant a constaté que dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les mesures de soutien interne avaient diminué et que les principales raisons en étaient le coût de ces mesures et les prix relativement élevés des produits de base au niveau mondial. Cette évolution ne devrait pas conduire les pays à relâcher leurs efforts car les prix internationaux pourraient chuter et les subventions augmenter.

81. La plupart des délégations ont estimé que la coopération existante entre la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international devrait être renforcée afin de développer le commerce agricole dans le cadre du programme de travail de l'après-Bali et du programme de développement pour l'après-2015. La CNUCED devrait aussi s'intéresser davantage au commerce agricole et la quatorzième session de la Conférence prévue à Lima devrait ouvrir un dialogue politique visant à promouvoir une approche holistique du développement du secteur agricole et de l'élaboration de règles commerciales internationales. Les questions de la stabilisation des prix et de la sécurité alimentaire devraient aussi être abordées.

82. Une délégation a estimé que si le commerce agricole était une dimension importante du couple commerce et développement, d'autres aspects ne devaient pas pour autant être négligés, notamment le commerce des matières premières et des biens manufacturés, ainsi que le rôle croissant du commerce des services et du tourisme.

83. Le Conseil a recensé plusieurs enjeux et domaines d'intervention communs pour lesquels l'aide de la CNUCED pourrait s'avérer nécessaire car celle-ci connaissait bien les politiques commerciales qui contribuaient à un développement équitable et durable et disposait d'un avantage comparatif dans ce domaine. Il était notamment nécessaire d'accroître la valeur ajoutée de la production alimentaire, de diversifier les structures d'exportation des pays, de surmonter les contraintes pesant sur l'offre et de favoriser les flux commerciaux grâce aux secteurs de services connexes, à la politique de concurrence et à d'autres mesures favorables.

84. Des délégations ont aussi estimé que le commerce ne suffisait pas à stimuler la croissance économique et à atténuer la pauvreté. Des mesures complémentaires devaient être prises au niveau national, en particulier en matière de politique industrielle, de politique d'investissement et de politique de concurrence, afin de veiller à ce que le commerce ait des effets positifs.

G. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: l'élaboration des politiques dans un système de gouvernance mondiale en mutation

(Point 8 de l'ordre du jour)

85. Au titre de ce point, les chapitres III, IV, V et VII et l'aperçu du *Rapport sur le commerce et le développement, 2014* ont servi de toile de fond aux discussions.

Les délégations ont largement reconnu que les objectifs plus ambitieux du programme de développement pour l'après-2015 coïncidaient avec un environnement économique extérieur moins favorable, ce qui exigeait une marge d'action politique et budgétaire accrue.

86. De nombreuses délégations considéraient que les efforts multilatéraux jouaient un rôle essentiel dans la préservation et dans l'accroissement de la marge d'action. Lorsqu'il s'agissait de concilier au mieux les avantages conférés par les règles internationales et la perte de marge d'action, comme l'a souligné un intervenant, il appartenait à chaque gouvernement d'évaluer le compromis à trouver à cette fin. Un développement institutionnel étant essentiel pour bien utiliser la marge d'action politique et budgétaire, certains orateurs ont appelé la communauté internationale à faire en sorte que les capacités puissent être renforcées à cet effet. D'autres règles internationales étaient souhaitables dans les domaines de la finance et de la dette; à cet égard, un représentant a proposé de rendre obligatoire l'octroi d'une aide publique au développement par les pays développés. De nombreux orateurs se sont déclarés inquiets des règles en vigueur, surtout de celles relatives à l'arbitrage prévues dans des accords d'investissement qui étaient souvent défavorables aux pays d'accueil. Toutefois, ces règles pouvaient être assouplies au niveau national en renégociant les accords concernés, en ne les renouvelant pas à leur expiration ou en adoptant des lois nationales avant de signer de nouveaux accords afin de réduire le risque que les gouvernements soient poursuivis. La Déclaration sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique prévoyait aussi que les accords en vigueur pouvaient être revus.

87. Tout en respectant le droit de chaque pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales en pleine conformité avec ses engagements et ses obligations aux niveaux international, régional et bilatéral, une délégation a estimé que la notion de marge d'action devait être définie avec plus de précision.

88. Il est ressorti du débat sur la marge d'action budgétaire que les pertes de recettes fiscales étaient très importantes, l'érosion de la marge d'action fiscale étant due à la concurrence fiscale entre les États et à l'évasion fiscale des sociétés transnationales et des riches. Un intervenant a appelé à l'adoption d'une règle internationale qui obligerait chaque pays à rendre compte des activités des sociétés transnationales. Plusieurs orateurs se sont félicités des initiatives en cours en faveur d'une plus grande transparence telles que celles lancées sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Union africaine, mais ils ont demandé que de plus grands efforts soient déployés au niveau multilatéral pour révéler la portée totale de l'évasion fiscale et prendre en compte les intérêts des pays en développement.

89. De nombreuses délégations ont estimé que les analyses et les recommandations figurant dans le rapport qui étaient consacrées à la marge d'action pour le développement étaient opportunes, pertinentes, complètes et utiles pour le débat. Les questions examinées dans le rapport qui portaient sur les politiques commerciales, industrielles et budgétaires et sur la nécessité d'un système économique mondial favorable au développement revêtaient un grand intérêt pour les pays en développement. Cela était aussi vrai dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, la marge d'action étant une variable fondamentale de la définition des objectifs de développement durable. De nombreuses délégations ont affirmé que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans ce processus et qu'elle devrait poursuivre ses recherches et ses analyses – et favoriser la formation de consensus – sur la marge d'action. Quelques délégations ont demandé à la CNUCED d'être plus cohérente dans ses travaux de recherche, alors que d'autres ont estimé que la diversité des idées était une bonne chose pour la santé de l'organisation.

H. L'investissement au service du développement: Investir dans les objectifs de développement durable

(Point 9 de l'ordre du jour)

90. Les discussions ont porté sur les ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable en cours de négociation, sur le plan d'action proposé par le secrétariat de la CNUCED pour mobiliser et orienter les investissements au service de ces objectifs et sur les politiques susceptibles d'être poursuivies aux niveaux national et international. Le secrétariat a présenté les principales constatations et recommandations figurant dans le *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs: An Action Plan* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2014: L'investissement au service des objectifs de développement durable: Un plan d'action) et quatre intervenants ont évoqué divers aspects de la question.

91. Dans le débat qui a suivi, certains groupes régionaux ont appelé l'attention sur la hausse de l'investissement étranger direct dans leur pays, mais se sont inquiétés des résultats contrastés enregistrés au sein des groupes.

92. Plusieurs délégations se sont félicitées que les livraisons successives du *World Investment Report* contiennent des recommandations concrètes et pragmatiques et produisent constamment des données et des travaux de recherche sur les questions relatives à l'investissement étranger direct.

93. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction qu'en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable, le rapport apportait une contribution notable aux discussions en cours sur le financement et sur la réalisation de ces objectifs, et ont prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine. Elles se sont félicitées en particulier des recommandations formulées et ont demandé que l'assistance technique aux États membres en développement soit accrue afin de contribuer à optimiser les avantages tirés des investissements dans les objectifs de développement durable et de réduire au minimum les risques qui y sont associés. Elles ont aussi salué le plan d'action qui était proposé dans le rapport afin de promouvoir le rôle des entreprises dans la réalisation des futurs objectifs et qui était considéré comme un moyen pratique d'accroître les retombées économiques, sociales et environnementales positives du secteur privé.

94. Certaines délégations ont noté l'importance de la contribution du secteur privé au financement de la réalisation des objectifs de développement durable et des nécessaires réformes nationales notamment. Dans le même temps, plusieurs délégations ont souligné que le secteur public jouait un rôle de premier plan dans ce processus, surtout eu égard à l'aide publique au développement.

95. Plusieurs représentants se sont félicités de la tenue prochaine du Forum mondial de l'investissement, qui offrirait une chance de poursuivre le débat consacré à l'investissement au service des objectifs de développement durable, et ont reconnu la pertinence et l'importance du Forum en tant que rencontre de haut niveau destinée à faciliter le dialogue et l'action sur les nouveaux grands enjeux mondiaux liés à l'investissement.

96. De nombreuses délégations ont prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses recherches analytiques sur l'investissement au service du développement durable ainsi que ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Elles ont noté à quel point il importait de suivre les tendances de l'investissement étranger direct et d'apporter un appui concret à l'élaboration de mesures visant à attirer et à mettre à profit l'investissement étranger direct. Dans ce contexte, elles ont salué le cadre de politique de l'investissement de la CNUCED pour un développement durable, qui proposait des solutions concrètes et pragmatiques aux décideurs en matière de politique nationale et internationale d'investissement. En particulier, plusieurs délégations se sont félicitées de l'assistance

technique de la CNUCED sur les questions relatives aux accords internationaux d'investissement et de la révision des accords bilatéraux d'investissement types. Plusieurs délégations ont aussi mis en avant et salué les examens de la politique d'investissement organisés par la CNUCED, lesquels consistaient en une évaluation objective du cadre juridique, réglementaire et institutionnel national régissant l'investissement étranger direct. Certaines délégations ont prié la CNUCED de poursuivre ses activités d'assistance technique, notamment en renforçant les capacités de produire des statistiques sur l'investissement étranger direct.

I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

(Point 10 de l'ordre du jour)

97. Les représentants de certains groupes régionaux ont souligné l'importance du Consensus de Monterrey de 2002 et des accords conclus à la Conférence d'examen de Doha chargée du suivi tenue en 2008. Ils ont insisté sur la nécessité d'atteindre les étapes et les résultats clés dans le processus d'élaboration de l'accord final sur le programme de développement pour l'après-2015. Mobiliser des ressources financières au service d'une croissance équitable et d'un développement durable était une priorité essentielle.

98. Les représentants d'autres groupes régionaux ont encouragé les États membres de la CNUCED et le secrétariat à contribuer davantage aux travaux plus larges que l'Organisation des Nations Unies consacrait au programme de développement pour l'après-2015. À ce propos, ils ont proposé d'élaborer un programme de travail clair et prévisible, qui comprendrait des séances formelles et informelles du Conseil du commerce et du développement.

99. Les représentants de certains groupes régionaux ont estimé que les Dialogues de Genève organisés par le Secrétaire général de la CNUCED constituaient un cadre privilégié pour examiner les questions relatives au programme de développement pour l'après-2015 de manière informelle.

100. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont salué l'intérêt des travaux de la CNUCED pour les États membres qui rencontraient des obstacles ainsi que pour les débats et les travaux en cours à l'Organisation des Nations Unies sur le programme de développement. Ils ont vanté les mérites des travaux de la CNUCED dans les domaines du commerce international, des produits de base, de l'investissement, de l'aide aux pays en situation particulière, du droit et de la politique de la concurrence, du transport et de la logistique, de la science, de la technologie, de l'innovation, y compris des technologies de l'information et de la communication, et de l'assistance technique.

101. Le représentant d'un groupe régional a prié la CNUCED d'accorder une attention particulière aux obstacles que rencontraient les pays de petite et de moyenne taille.

102. Une délégation a dégagé trois questions clés méritant d'être examinées par la CNUCED dans le cadre de ses travaux sur le développement durable, à savoir: la mise en place d'un système économique mondial stable accordant la primauté au développement, la migration en tant que moyen de sortir les ménages de la pauvreté et la capacité des pays de faire face aux catastrophes naturelles et anthropiques.

103. Les représentants de certains groupes régionaux ont jugé important de préparer la quatorzième session de la Conférence prévue en 2016, notamment en s'inspirant des travaux novateurs récemment menés par la CNUCED dans le *World Investment Report* ainsi que sur les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

104. Vingt représentants, s'exprimant notamment au nom de six groupes, se sont félicités de l'aide apportée par le secrétariat au peuple palestinien. Selon eux, le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/61/3) était excellent car il était approfondi, professionnel, impartial, factuel, instructif, opportun et transparent.

105. Le représentant du secrétariat a dit qu'avant même la récente confrontation militaire à Gaza, l'économie du territoire palestinien occupé s'était dégradée en 2013 et 2014. En outre, l'occupation de la zone C avait compromis la viabilité économique d'une solution à deux États. Le représentant a énuméré les recommandations formulées concernant la zone C et pour la reconstruction de Gaza, qui ne devrait pas se limiter à une action humanitaire, mais devrait aussi avoir pour objectifs le développement et la remise en état de l'outil de production détruit.

106. Une délégation a remercié la CNUCED de son rapport et de son aide au peuple palestinien. Le développement était impossible tant que la puissance occupante continuait de transformer la Palestine en marché pour les produits israéliens. Gaza était sous un siège permanent et avait subi trois guerres destructrices au cours des sept dernières années. Israël continuait de bloquer l'accès des Palestiniens à 75 % de leurs terres dans la zone C et de détourner 85 % de l'eau en Cisjordanie. La communauté internationale devrait faire en sorte qu'Israël réponde de ses crimes et se livrer au boycott de toutes les entreprises associées aux colonies de peuplement.

107. La plupart des représentants étaient préoccupés par la gravité de la situation socioéconomique du territoire palestinien occupé, en particulier par sa fragmentation géographique, par les ravages humanitaires de l'offensive militaire israélienne et du siège de Gaza, par la pauvreté et le chômage, ainsi que par la multiplication des colonies de peuplement.

108. De nombreux représentants se sont félicités de la parution, en septembre 2014, d'un communiqué de presse⁵ illustrant les conséquences de l'attaque militaire sur Gaza. Même si elle n'avait pas été évoquée dans le rapport, il fallait espérer que cette question apparaîtrait dans les suivants.

109. Plusieurs représentants ont appelé Israël à assumer ses responsabilités en vertu du droit international et à mettre fin aux attaques militaires récurrentes sur Gaza.

110. La plupart des représentants ont souscrit à l'évaluation de l'impact de l'occupation de la zone C figurant dans le rapport et ont appelé à une réorientation fondamentale afin de préserver la viabilité d'une solution à deux États.

111. Le représentant de l'Union européenne et de ses États membres a dit que l'Union européenne était le premier donateur auprès du territoire palestinien occupé et demeurerait attachée à une solution à deux États, l'Autorité palestinienne étant considérée comme le fondement de l'État de Palestine. Pour qu'une solution durable soit trouvée à la crise de Gaza, il ne saurait y avoir de retour à un statu quo qui n'était pas viable.

112. Des représentants se sont félicités de la tenue de la conférence sur la reconstruction de Gaza, organisée par les Gouvernements égyptien et norvégien, au Caire le 12 octobre 2014.

113. De nombreux représentants étaient préoccupés par la condition des femmes palestiniennes qui, à cause de l'occupation, connaissaient le taux de chômage le plus élevé du monde et étaient les principales victimes de l'occupation.

⁵ <http://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=204>.

114. Les 20 représentants mentionnés plus haut ont tous remercié la CNUCED de l'assistance technique apportée au peuple palestinien, qui s'était avérée un modèle précieux pour l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans des conditions défavorables et des situations graves. Des représentants ont dit que des ressources extrabudgétaires demeuraient indispensables pour accroître l'aide de la CNUCED au peuple palestinien.

K. Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

115. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a informé les États membres des progrès que le secrétariat avait accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail adopté par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session, et a indiqué les mesures et initiatives précises prises par le secrétariat dans les sept volets du plan de travail. Il a mentionné les mesures supplémentaires mises en œuvre par le Secrétaire général de la CNUCED depuis 2013 afin de créer une culture d'amélioration permanente au sein du secrétariat, notamment les dispositions visant à poursuivre la mise en place du cadre de gestion axé sur les résultats et à renforcer la responsabilité interne.

116. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts déployés et de la détermination affichée par le Secrétaire général en vue d'améliorer la gestion et l'administration de la CNUCED.

117. Le représentant d'un groupe régional a demandé que la mise en œuvre du plan de travail fasse l'objet d'un suivi attentif et régulier, que le Conseil en soit informé périodiquement à ses sessions jusqu'à la tenue de la quatorzième session de la Conférence en 2016, et que celui-ci adopte une décision.

118. Le représentant d'un autre groupe régional et une délégation ont souligné que les sessions du Conseil devraient être consacrées à des questions de fond, qui revêtaient davantage d'intérêt et d'importance pour les pays en développement.

119. Les représentants de certains groupes régionaux ont jugé important d'améliorer la gestion axée sur les résultats et de renforcer la fonction de contrôle. Un représentant a demandé instamment au secrétariat de préciser les mesures concrètes à appliquer et les délais à respecter pour la mise en place du cadre de gestion axé sur les résultats. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que des ressources suffisantes devraient être allouées aux fonctions de contrôle et d'évaluation afin d'améliorer la prise de décisions et la responsabilité.

120. Des délégations se sont félicitées des efforts déployés pour améliorer la communication, notamment grâce à une meilleure utilisation des statistiques Internet. D'autres délégations ont prié la CNUCED de publier un annuaire répertoriant les membres du personnel. Le représentant d'un groupe régional a demandé instamment à la CNUCED d'optimiser la diffusion d'informations aux États membres sur le Portail des représentants.

121. Le représentant d'un groupe régional a recommandé au secrétariat de réduire la diffusion des exemplaires papier des publications, d'envisager de produire davantage de publications semestrielles et d'améliorer la présentation des publications. Les représentants de certains groupes régionaux ont encouragé le secrétariat à veiller à une plus grande cohérence, surtout concernant les publications phares. Une délégation a déclaré qu'il n'était pas possible de compter sur la seule diffusion électronique des publications de la CNUCED car tous les pays ne possédaient pas les mêmes capacités en matière d'accès à Internet.

122. Le représentant d'un groupe régional a encouragé la CNUCED à accroître les synergies entre ses trois piliers sur les plans interne et externe, et a demandé instamment que tout double emploi soit évité, en particulier dans les activités d'assistance technique.

123. Le représentant d'un groupe régional a encouragé le secrétariat à améliorer la gestion des ressources humaines de manière plus systématique, efficace et transparente, au-delà des questions de représentation géographique et de représentation des sexes, et à continuer d'améliorer la transparence et la communication avec les États membres à ce sujet. Les représentants d'autres groupes régionaux souhaitaient avoir des statistiques et des objectifs en matière de représentation des sexes et de représentation géographique, et un représentant a prié le secrétariat d'utiliser des indicateurs de résultat afin de montrer les progrès accomplis dans ce domaine.

L. Rapport sur le colloque public de la CNUCED

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

124. Une représentante de Third World Network a présenté le document publié sous la cote TD/B/61/6 et intitulé «Rapport sur le cinquième colloque public de la CNUCED – Un meilleur ordre économique mondial pour l'égalité et le développement durable après 2015». Elle a dit que le colloque avait constitué une occasion précieuse pour la société civile d'échanger des idées et de contribuer au dialogue directif. Les participants avaient examiné les facteurs qui avaient creusé les inégalités et les problèmes économiques qui en avaient résulté. Ils avaient aussi étudié la manière dont la crise économique avait aggravé les inégalités.

125. Les participants au colloque avaient examiné d'autres questions essentielles, notamment: la réglementation des institutions financières dans l'intérêt public; l'économie sociale et solidaire; les travaux des organisations de la société civile sur la justice fiscale; comment les accords de commerce et d'investissement en vigueur rendaient plus difficiles les efforts des pays en développement visant à parvenir à la sécurité alimentaire, à diversifier leur économie et à investir dans les services publics.

126. La représentante considérait que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014* contenait une analyse plus approfondie d'un grand nombre de questions abordées lors du colloque. En particulier, le rapport montrait comment la réduction de leur marge d'action avait restreint la capacité des pays en développement de s'attaquer aux inégalités et aux problèmes connexes.

M. Séance plénière de clôture

127. À la séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a conclu ses délibérations sur les projets de conclusions concertées au titre du point 6 et du point 12 a) de l'ordre du jour.

128. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont profondément regretté de ne pas avoir pu obtenir de consensus sur le texte du projet de conclusions concertées au titre du point 6 de l'ordre du jour. À ce propos, un représentant d'un groupe régional a constaté que le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique* avait fortement plaidé en faveur de l'accès aux marchés, question qui était examinée au titre de ce point de l'ordre du jour et qui avait été inscrite dans les textes issus d'autres instances internationales, ainsi que dans les discussions sur les objectifs de développement durable. La question de l'accès aux marchés et du commerce était pertinente pour les travaux de la CNUCED. La représentante d'un autre groupe régional a précisé que sa délégation ne pouvait accepter le nouveau libellé sur l'accès aux marchés.

129. Le représentant d'un groupe régional a regretté que le Conseil n'ait pas pu adopter de décision sur le point 12 a) de l'ordre du jour, alors que le représentant d'un autre groupe régional a regretté que les délégations n'aient pas été en mesure d'accepter le compromis proposé par la Présidente du Conseil.

130. La Présidente du Conseil a fait observer que les délégations étaient globalement d'accord sur les deux points de l'ordre du jour mais qu'aucune décision n'avait été adoptée. S'agissant du point 12 a) de l'ordre du jour, elle croyait comprendre qu'il existait une convergence de vues pour que le Conseil prenne note du rapport du secrétariat sur la mise en œuvre du plan de travail et félicite le secrétariat à cet égard, ainsi que pour le Secrétaire général continue d'améliorer la gestion et l'administration de la CNUCED et rende compte à la prochaine session ordinaire du Conseil de la mise en œuvre du plan de travail.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

131. La soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 15 septembre 2014 par M. Triyono Wibowo (Indonésie), Président sortant du Conseil à sa soixantième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

132. À la 1119^e séance plénière (de clôture), le Conseil a élu M^{me} Ana María Menéndez Pérez (Espagne) Présidente du Conseil à sa soixante et unième session.

133. Le Conseil a complété la composition du Bureau de sa soixante et unième session en élisant les Vice-présidents et le Rapporteur au cours de la 1119^e séance plénière (d'ouverture); le Bureau était donc composé comme suit:

<i>Présidente:</i>	M ^{me} Ana María Menéndez Pérez (Espagne)
<i>Vices-Présidents:</i>	M. Alberto Pedro D'Alotto (Argentine)
	M. Murad Najafbayli (Azerbaïdjan)
	M. Mikhail Khvostov (Biélorus)
	M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine)
	M. Thomas Fitschen (Allemagne)
	M. Alexis Alexandris (Grèce)
	M. Edi Yusup (Indonésie)
	M. Mohamad Sabir Ismail (Iraq)
	M. François Xavier Ngarambé (Rwanda)
<i>Rapporteuse:</i>	M ^{me} Waga Ameuri (Algérie)

134. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonateurs des groupes régionaux et des autres organes reconnus de la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 2 de l'ordre du jour)

135. À la séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/61/1 et Corr.1 (voir l'annexe I).

136. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session I, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: troisième rapport d'activité»:

Président: M. Thomas Fitschen (Allemagne)

Vice-Président-Rapporteur: M. Eloi Laourou (Bénin)

137. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session II, chargé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Le développement économique en Afrique: catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique»:

Présidente: M^{me} Yvette Stevens (Sierra Leone)

Vice-Président-Rapporteur: M. Raphael Hermoso (Philippines)

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 15 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2013-2014 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2015

138. À la 1127^e séance plénière (de clôture), le Conseil a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2015 comme suit: M. Abdulla Nasser Al Rahbi (Oman), M^{me} Celilia B. Rebong (Philippines), M. Faisal Bin Adbulla Al-Henzab (Qatar), M^{me} Marion Williams (Barbades), M. Wayne McCook (Jamaïque), M. Alfredo Suescum (Panama), M. Modest Jonathan MERO (République-Unie de Tanzanie), M. Raimonds Jansons (Lettonie), M. Murad Najafbayli (Azerbaïdjan), M. Israhyananda Dhallado (Maurice) et M^{me} Encyla Tina Chishiba Sinjela (Zambie).

139. Le Conseil a été informé que les membres de la liste B devaient encore soumettre une candidature à l'Organe consultatif.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

140. Le Conseil a approuvé une nouvelle demande d'inscription, émanant de l'Indian Ocean Rim Association (TD/B/61/R.3), sur la liste des organismes dotés du statut d'observateur auprès de la CNUCED.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement

141. Le Conseil a approuvé deux nouvelles demandes d'inscription, émanant de la Fédération internationale des associations de multimédia (TD/B/61/R.1) et du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (TD/B/61/R.2), sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie générale.

Examen du calendrier des réunions

142. À la séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2014 et le calendrier indicatif pour 2015 figurant dans le document TD/B/61/CRP.1, que le Bureau du Conseil avait examiné lors des séances des 17 et 24 septembre 2014. Le calendrier officiel serait publié sous la côte TD/B/INF.231.

Composition du Groupe de travail en 2015

143. Le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail en 2015, comme suit: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Italie, Panama et Suisse.

144. Le Conseil a été informé que le Groupe asiatique et le Groupe africain devaient encore soumettre des candidatures au Groupe de travail. Les candidatures reçues avant décembre 2014 seraient présentées au Conseil pour approbation à sa soixantième réunion directive.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX de l'Assemblée générale)

145. À la séance plénière de clôture, le Conseil a examiné la liste des États membres de la CNUCED qui a été distribuée sous la côte TD/B/INF.228. Aucune décision n'était requise.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

146. À la séance plénière de clôture, le Conseil a également été informé que les décisions prises à sa soixante et unième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 16 de l'ordre du jour)

147. À la 1 127^e séance plénière (de clôture), le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante et unième session, publié sous la côte TD/B/61/L.2.

F. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil

(Point 17 de l'ordre du jour)

148. À la séance plénière de clôture, le Conseil a également décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président. L'ordre du jour provisoire serait soumis en temps opportun pour approbation.

G. Adoption du rapport

(Point 19 de l'ordre du jour)

149. À la séance plénière de clôture, le Conseil a également adopté son rapport – documents TD/B/61/L.1 et Add.1 à Add.9, TD/B/61/SC.I/L.1 et TD/B/61/SC.I/L.2⁶ – et a autorisé la Rapporteuse à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture, ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

⁶ Le texte officieux des conclusions concertées au titre du point 5 de l'ordre du jour a été distribué en séance.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: Réduire les inégalités par le commerce et le développement – Un défi pour l'après-2015.
4. L'interdépendance: Les enjeux des politiques de commerce et de développement pour un redressement durable de l'économie mondiale.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité.
6. Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique.
7. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: L'élaboration des politiques dans un système de gouvernance mondiale en mutation.
9. L'investissement au service du développement: Investir dans les objectifs de développement durable.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence:
 - a) Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012;
 - b) Rapport sur le colloque public de la CNUCED.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: Quarante-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.

-
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2013-2014 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2015;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2015;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
 16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 17. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil.
 18. Questions diverses.
 19. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation⁷

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session:

Afghanistan	Grèce
Afrique du Sud	Guatemala
Albanie	Haïti
Algérie	Hongrie
Allemagne	Indonésie
Angola	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Iraq
Argentine	Irlande
Autriche	Israël
Azerbaïdjan	Italie
Bahreïn	Japon
Bangladesh	Jordanie
Barbade	Kenya
Bélarus	Koweït
Bénin	Lettonie
Bhoutan	Libye
Bolivie (État plurinational de)	Madagascar
Bosnie-Herzégovine	Malaisie
Brésil	Mali
Bulgarie	Malte
Burkina Faso	Maroc
Burundi	Maurice
Chili	Mauritanie
Chine	Mexique
Colombie	Mongolie
Côte d'Ivoire	Monténégro
Croatie	Mozambique
Cuba	Myanmar
Djibouti	Namibie
El Salvador	Népal
Équateur	Nicaragua
Espagne	Niger
Estonie	Nigéria
États-Unis d'Amérique	Nouvelle-Zélande
Éthiopie	Oman
Fédération de Russie	Ouganda
Finlande	Ouzbékistan
France	Pakistan
Gabon	Panama
Géorgie	Paraguay
Ghana	Pérou

⁷ La présente liste indique les participants inscrits. La liste des participants porte la cote TD/B/61/INF.1.

Philippines	Seychelles
Pologne	Sierra Leone
Portugal	Singapour
République de Corée	Soudan
République de Moldova	Soudan du Sud
République démocratique du Congo	Suisse
République dominicaine	Tchad
République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République tchèque	Togo
République-Unie de Tanzanie	Trinité-et-Tobago
Roumanie	Turquie
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Uruguay
Sénégal	Venezuela (République bolivarienne du)
Serbie	Yémen
	Zimbabwe

2. L'observateur de l'État de Palestine a participé à la session.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Centre Sud
 - Commission économique eurasienne
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation de la coopération islamique
 - Organisation des États des Caraïbes orientales
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Union africaine
 - Union européenne
4. Le département de l'Organisation des Nations Unies et le programme des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
 - Département des affaires économiques et sociales
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement
5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:
 - Bureau international du Travail
 - Organisation internationale du Travail
 - Organisation météorologique mondiale
 - Organisation mondiale du commerce
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Institut international du développement durable

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Village Suisse ONG

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan.
